

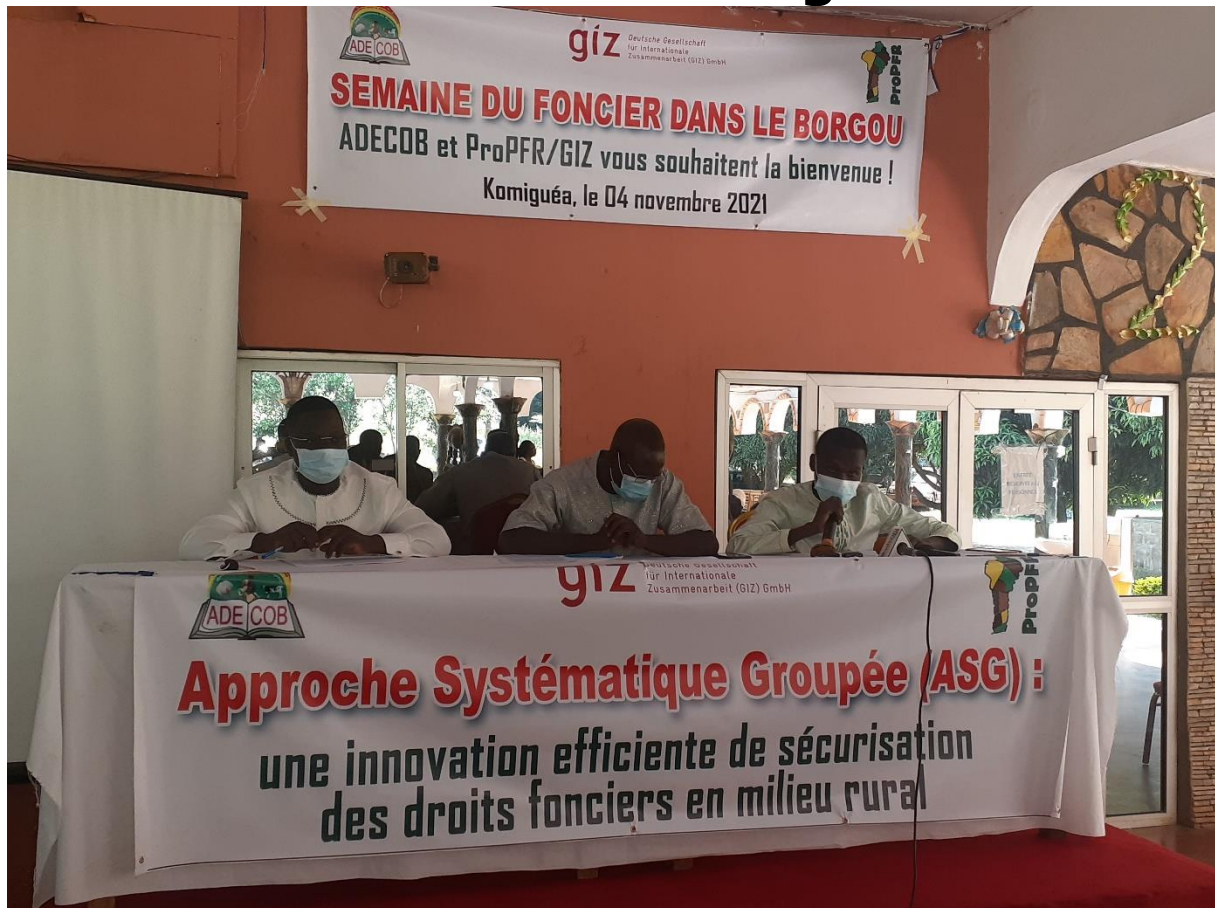


**ASSOCIATION POUR LE DEVELOPPEMENT DES COMMUNES DU BORGOU**

**Enregistrée sous le N° 2009/032/PDBA/SG/DASCSR du 06 Mars 2009**

Réf. N° 029/11/21/ADECOB/SE/CAT/AA.

## **Organisation de la semaine du foncier rural dans la Borgou**



# **Rapport Général**

**Mama Bassarou**  
PF ProPFR/ADECOB

© 08 novembre 2021

## 1. Introduction/Contexte

L'Association pour le Développement des Communes du Borgou (ADECOP) Créée depuis 2008 des cendres de l'Association des Communes du Borgou (ACOB) est une organisation exprimant la volonté manifeste des collectivités territoriales membres à se mettre ensemble pour relever les défis des territoires du département. C'est une organisation qui promeut le développement équitable et solidaire de l'ensemble des collectivités territoriale du Borgou. Elle est dotée de plusieurs outils de gouvernance dont son plan stratégique (2021-2025) élaboré suivant les enjeux de développement des territoires du Borgou dont l'enjeu de gestion durable des ressources naturelles et du foncier. Dans sa politique d'alliance stratégique avec les partenaires techniques et financier, l'ADECOP bénéficie depuis 2018 de la GIZ à travers le Projet de Promotion d'une Politique Foncière Responsable (ProPFR/GIZ) un appui technique et financier pour la mise en œuvre d'une série d'activités relevant du projet dans les communes du Borgou.

En effet, le département du Borgou est un vaste territoire de 25.856 km<sup>2</sup> (soit 23% du territoire National) et faiblement densifié avec 47 habitants au km<sup>2</sup> contre 87 habitants au km<sup>2</sup> au niveau national. Il est donc un réservoir de vastes et fertiles terres cultivables bénéficiant des conditions écologiques favorables. Aussi, 69,2% de la population active du département est-elle occupée dans le secteur primaire contre 50,1% au plan national (INSAE, 2013). Ainsi, cette disponibilité de terres cultivables suscite la convoitise de plusieurs autres communautés (nationales et internationales). Depuis quelques années, de fortes ruées des migrants utilisateurs de la terre sont notées dans le département où l'oralité est prédominante dans les transactions des terres rurales. Avec la mise en œuvre de la loi 2013-01 du 14 août 2013 complétée par celle 2017-15 du 10 août 2017 portant code foncier et domanial en République du Bénin, les enjeux du foncier se sont accrus et l'envie permanente de sécurisation du foncier a augmenté. Par ailleurs, les conflits autour du foncier sont de plus en plus enregistrés entre agriculteurs et éleveurs d'une part et entre agriculteurs riverains d'autres.

Avec l'appui du Projet de Promotion d'une Politique Foncière Responsable (ProPFR/GIZ), l'ADECOP a accompagné les communes de la ZIP (Bembéréké, Kalalé, N'Dali, Sinendé et Tchaourou) à la mise en œuvre de l'approche systématique groupée (ASG) dans la sécurisation du foncier. Ainsi, d'importantes avancées sont enregistrées dans ces communes : l'installation, le renouvellement et le fonctionnement régulier des sections villageoises de gestion foncière (SVGF) et des commissions communales de gestions foncières (CoGeF) ; entre 300 et 900 Attestations de détention coutumière (ADC) et entre 100 et 700 contrats types sont délivrées dans ces communes ; 400 femmes détenteurs de parcelles n'excédant pas 02 hectares ont bénéficié gratuitement d'ADC ; l'installation et le fonctionnement régulier des tribunaux de conciliation (TC) ; un cadre de concertation multi-acteurs des utilisateurs du foncier dans le Borgou est mis en place ; un centre virtuel de formation sur le foncier en cours de création à ADECOP, etc.

Malgré ces interventions et celles de l'Etat appuyés par les partenaires techniques et financiers dans le Borgou, des problèmes demeurent notamment : l'insuffisance et l'obstruction des couloirs de passage des animaux, l'insuffisance des infrastructures pastorales, l'existence de certaines pratiques culturelles ne favorisent pas la gestion durable des terres avec pour conséquences le faible rendement agricole et la dégradation des sols et des eaux, du couvert

végétal et la pollution de l'environnement. On note également une méconnaissance des textes législatifs et réglementaires sur la gestion foncière et une absence d'un cadre fonctionnel de concertation et de dialogue sur le foncier, les difficultés d'accès à la terre par les femmes, les jeunes et les investisseurs agricoles, l'absence de banque de données fiables sur le foncier etc.

C'est dans ce contexte que l'ADECOB a organisé à Komiguéa à Parakou cette rencontre des acteurs du foncier dans le Borgou, la semaine du foncier. Etaient présents à cette rencontre, des élus communaux (maires, adjoints au maire, PCADE), des élus locaux, des CSADE, des acteurs du secteur privé, les administrations publiques, les projets, les communes, les chefferies traditionnelles, etc. (voir détails dans la liste de présence) :



Figure 1: Vues partielles des participants à la réunion

L'objectif général de l'atelier est d'échanger sur les enjeux du foncier dans les communes du Borgou.

Spécifiquement, la mission vise à :

- Partager les principaux résultats obtenus dans le Borgou avec l'appui du ProPFR,
- Communiquer sur les dispositions légales et les orientations de l'Etat en ce qui concerne les principaux problèmes fonciers récurrents dans le département ;
- Proposer des approches alternatives sociales pour la résolution de certains problèmes fonciers récurrents dans le département ;
- Installer officiellement les membres du cadre de concertation multi-acteurs des utilisateurs du foncier dans le Borgou

## 2. Déroulement des activités

Les activités se sont déroulées alternativement à travers des communications, des travaux en panels et des travaux en plénière sous la supervision d'un présidium composé du représentant du préfet du Borgou, du vice-président de l'ADECOB en charge de suivi, évaluation et capitalisation des savoirs (maire de Kalalé) et de la Présidente de l'Union des Femmes élues conseillères communales des départements de l'Alibori, de l'Atacora, du Borgou, des Colines et de la Donga (UFEC 2ABCD).

La cérémonie d'ouverture de la séance a été marquée par les allocutions suivantes :

- L'allocution de bienvenue du vice-président de l'ADECOB en charge de suivi, évaluation et capitalisation des savoirs (maire de Kalalé) représentant le Président empêché ;
- L'allocution du bailleur (GIZ/ProPFR). Il a été représenté par le Conseiller Technique du projet en charge des relations avec les communes et les ONG ;

- L'allocution d'ouverture du Chef Service des Affaires Générales représentant le Préfet empêché

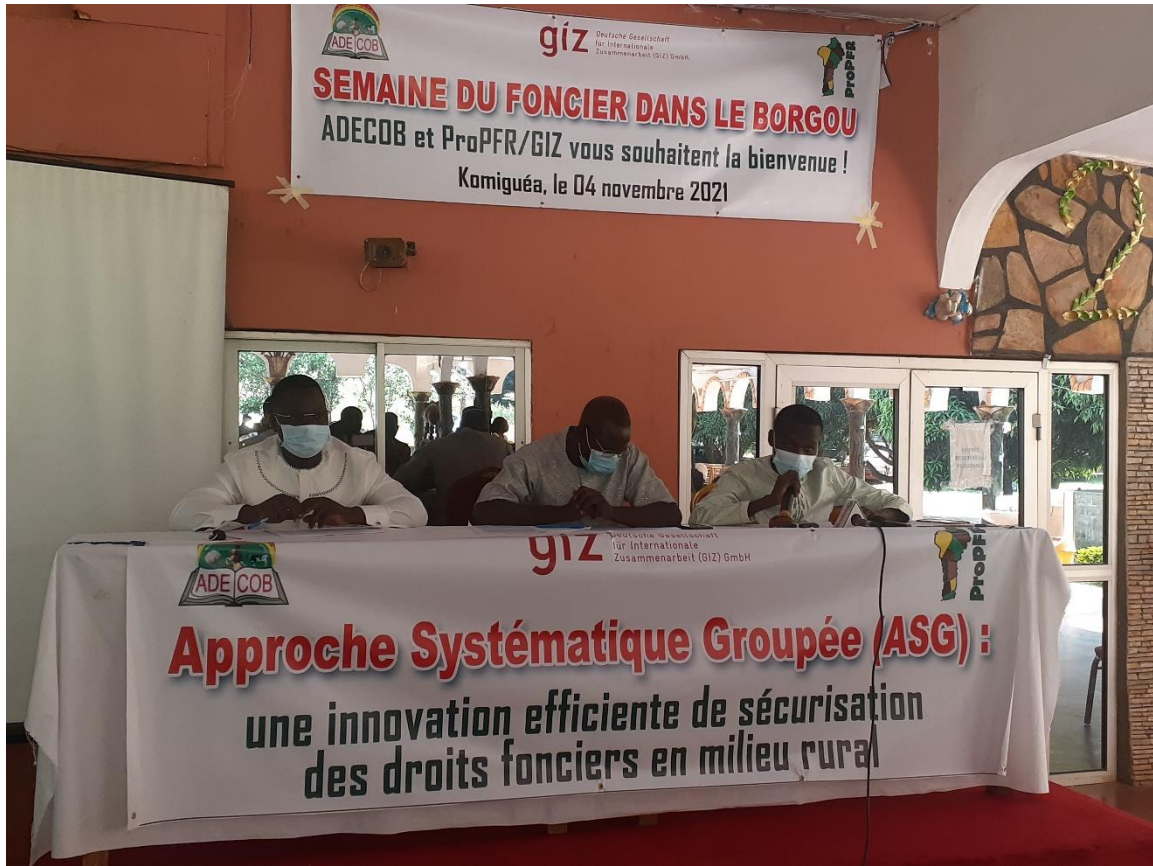


Figure 2: De g. à d. : le CT- GIZ/ProPFR, le CSAG/Préfecture de Parakou et Vice-Président ADECORB (Maire de Kalalé) à l'ouverture de la séance

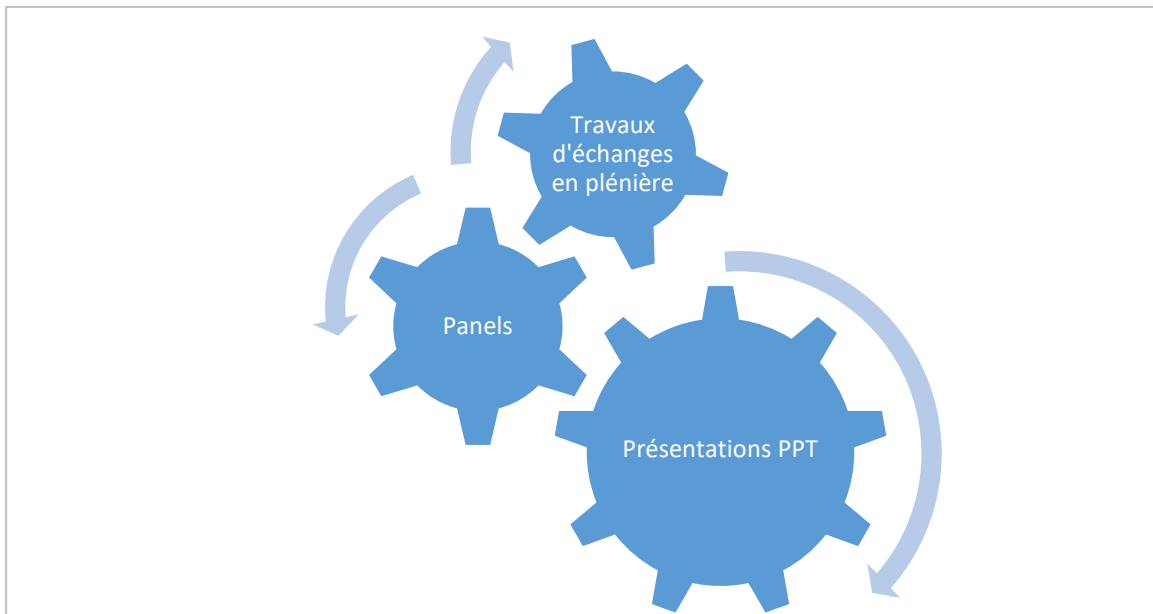


Figure 3: Approche globale de déroulement de la séance

## 2.1 Les communications

La première communication a été donnée par le CT en charge du suivi-évaluation de GIZ/ProPFR. La communication est axée sur le bilan de la contribution du ProPFR à la sécurisation du foncier le Borgou. De ce bilan, les points suivants ont été abordés :

- Contexte d'intervention du projet dans le Borgou
- Activités réalisées par le projet
- Activités en perspective



Figure 4: Le CT-Suivi, Evaluation/ProPFR en pleine communication orale

La deuxième communication a été donnée par le CSADE de Bembéréké sur l'Approche Systématique Groupée qui est une approche qui révolutionne la gestion foncière au niveau des communes d'intervention du projet.

A cet effet, les points suivants ont été abordés :

- Définition ASG
- Acteurs impliqués dans la mise en œuvre de l'ASG et leurs rôles (acteurs communaux, radios communautaires, ATF, Agent Enquêteurs)
- Avantages de l'ASG (augmentation du nombre d'ADC délivrées, accroissement des recettes des communes, gain de temps, mobilisation des limitrophes)
- Quelques résultats de l'ASG dans les communes de la ZIP
  - o Phase avant ASG 1 : 4,4
  - o Phase ASG 1 : 36,8
  - o Phase après ASG 1 : 10,3
  - o Phase ASG : 95 ADC
- Les difficultés rencontrées que sont :
  - o Réticence de certains requérants sur les ADC et CT

- Mauvaise fonctionnement de certaines SVGF
- Rupture des imprimés d'ADC



Figure 5: le CSADE Bembéréké en pleine communication

La troisième communication a été donnée par le Directeur de Projet (DP) DEDRAS ONG sur l'Entrepreneuriat Agricole et l'Accès au Foncier dans le BORGOU.



Figure 6le DP/ DEDRAS ONG en pleine communication

## 2.2 Les Panels

Deux panels ont été animés :

- Le premier panel animé par le Secrétaire exécutif de l'ADECOB a porté sur les stratégies de pérennisations des acquis du ProPFR et les dispositions de mise à échelle des résultats du projet.



Figure 7: De g. à d., ce sont les premiers panélistes: le CSADE Bembéréké, le CT-SE/ProPFR, le CSAG Préfecture de Parakou et le PCADE de Kalalé

- Le second panel a porté sur les difficultés d'accès au foncier de certains acteurs du secteur agricole dans le Borgou : ce que dit la législation en la matière, Comment se gèrent les conflits fonciers ? Quels sont les obstacles et contraintes actuels de la mise en application du code foncier.



Figure 8 :De g. à d. les seconds panélistes: le représentant de l'Université de Parakou, Gaston Yorou (ancien mire de N'Dali), le Président de TC/Tchaourou et le CP/UFEC 2ABCD

### **2.3 Cérémonie d'installation officielle des membres du cadre de concertation multi-acteurs des utilisateurs du foncier dans le Borgou**

Cette cérémonie a été précédée de la présentation des membres du cadres et de la lecture de la charte qui la régie.

Après des conseils, le représentant du préfet a procédé à son installation officielle et les renvoyer à l'exercice de leurs fonctions

### **2.4 Recommandations de la séance**

- Faire la mise à échelle de l'ASG dans toutes les communes du Bénin
- Faire de la première semaine de novembre de chaque année, la semaine du foncier rurale dans le Borgou

La semaine du foncier rural dans le Borgou, édition a permis de mettre ensemble les acteurs du foncier pour une réflexion profonde du devenir du foncier dans le Borgou. Les résolutions issues de cet événement augurent d'une bonne prise de conscience de ces acteurs pour une meilleure gestion du foncier rural dans le département.

**Mama BASSAROU**  
**(PF-ProPFR/ADECOB)**  
**Le rapporteur**